

**M. Friesen:** J'ai posé une question difficile sachant qu'il était en mesure d'y répondre. Je désire simplement qu'il soit clairement établi que, dans certains cas, la publicité achetée à une station de télévision américaine peut bel et bien représenter une dépense déductible. Peut-il arriver que de telles dépenses publicitaires effectuées aux États-Unis par un homme d'affaires canadien soient légitimement déductibles?—Voilà le principe que j'aimerais voir clairement établi.

**M. Chrétien:** La réponse est oui.

**M. Friesen:** Ma deuxième question à ce sujet est reliée à celle du député de Sault-Sainte-Marie à propos du bill C-58 et de ses répercussions au Canada, notamment en ce qui concerne les dépenses découlant de la participation à des congrès. Je crois qu'il est devenu évident que cette mesure législative que nous avons adoptée il y a deux ans a irrité les Américains, et que ceux-ci ont adopté des mesures de représailles. Du moins un mouvement s'est-il fait jour au sein du Congrès américain dans le but d'obtenir que les lois fiscales de ce pays soient modifiées de façon à combattre ce qu'on estime là-bas être une mesure fiscale canadienne préjudiciable aux Américains.

Je sais qu'il y a quelques mois des échanges ont eu lieu entre des représentants de notre ministère des Affaires extérieures, ou de notre ministère des Finances, et les services américains. J'aimerais savoir quel a été le résultat de ces pourparlers, et si l'on a marqué des progrès dans la recherche d'une solution à ce problème.

**M. Chrétien:** Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que les Américains ont usé de représailles. Cette loi relative à la réduction des dépenses faites par les sociétés américaines à l'étranger ne visait pas que le Canada. Elle s'appliquait à tous les pays du monde, parce qu'il y a eu des abus. Je ne pense pas que nous puissions rattacher le fait que nous avons adopté le bill C-58 aux mesures prises par le Congrès américain relativement aux conventions. Il n'y a aucun lien.

● (2122)

J'ai essayé de régler la situation, quand j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce, en m'entretenant avec mon homologue à Washington. Je lui ai expliqué le problème que cette décision nous a occasionné—que nous pensions que la mesure américaine était injuste étant donné que les Canadiens dépensent beaucoup pour prendre leurs vacances et tenir leurs congrès aux États-Unis. On m'a répondu que l'on profiterait de la première occasion pour remédier à la situation. En fait, on l'a presque corrigée par un amendement présenté au Sénat par le sénateur Goldwater—un amendement rejeté par une voix. Le gouvernement américain m'informe que dans son programme de réformes fiscales qu'il est en train de présenter, il a l'intention de faire des conditions beaucoup plus raisonnables à l'égard du Canada. Je ne critique pas le fait que l'on n'autorise que deux congrès, il serait étonnant que des hommes d'affaires désirent tenir plus de deux congrès dans la même année pour le même groupe. Le problème est que les dépenses permises ne sont pas assez élevées, à \$35 par jour. Si on bénéficie d'une allocation de \$35 par jour à Toronto, on peut s'estimer heureux de sortir après le déjeuner.

**Une voix:** A Montréal aussi.

**M. Friesen:** Eh bien, il semble très étrange que moins d'un an après l'adoption de ce bill au Canada, selon les chiffres que m'a communiqués un membre du gouvernement de l'autre

### *Impôt sur le revenu*

endroit, nous ayons perdu environ 120 millions de dollars en revenus tirés de congrès. Le ministre pourra difficilement me convaincre qu'il n'y a pas de relations de cause à effet, car j'ai lu les résolutions qui ont été discutées au Congrès américain relativement à cette question.

Je voudrais de plus faire remarquer que dans la région de Vancouver plusieurs centaines d'emplois ont disparu, parce que l'on a adopté cette loi. Une société d'animation qui employait plusieurs dizaines de personnes a fermé ses portes pour cette raison; des sociétés publicitaires se sont retirées des affaires, ainsi que d'autres sociétés qui filmaient des messages publicitaires pour des programmes télévisés ou qui tournaient de courts métrages. A cause de cette mesure en particulier, toutes ces activités ont pris fin, créant ainsi du chômage. J'aimerais que le ministre reconsidère les dispositions du bill dont nous sommes saisis afin de tenter d'améliorer la situation.

Il y a une autre question que j'aimerais porter à l'attention du comité. Comme l'actuelle politique d'impôt restrictif vise la publicité dans les stations de télévision américaines et qu'il n'y a qu'un nombre limité de périodes publicitaires disponibles, est-ce que cela n'équivaut pas à un complot pour restreindre le commerce? Après tout, le réseau CTV est saturé, le réseau CBC est saturé et la nouvelle station de télévision a toute la publicité dont elle a besoin—de toute façon, les cotes d'écoute y sont tellement faibles que de nombreux publicitaires ne veulent pas y louer de temps d'antenne. Le premier ministre nous reproche de ne pas produire assez, de ne donner que quelque 85 p. 100 de notre rendement. Eh bien, nous pourrions fournir une capacité maximale de production, mais si nous ne pouvons dire aux gens quels produits sont disponibles sur le marché, toute la productivité du monde n'y fera rien. Je demande au ministre de repenser sa politique et de l'assouplir de sorte que les publicitaires de la région de Vancouver désireux de louer des périodes d'antenne dans les stations frontalières américaines puissent déduire les frais publicitaires engagés, par exemple, à KVOS.

[Français]

**M. Chrétien:** Monsieur le président, je ne veux pas reprendre toute la discussion sur le bill C-58 qui a été débattu l'an dernier. Il est bien évident que l'honorable député ne devait pas être d'accord à ce moment-là. J'ai dit tantôt que je ne voyais aucune relation entre le bill C-58 et la situation restrictive relative aux conventions américaines en territoire canadien. Il n'y a aucune relation parce que, effectivement, les conventions américaines sont restreintes non seulement au Canada mais aussi au Mexique et en Europe. Même nous, nous avons imposé au Canada des restrictions parce qu'il y avait des abus dans les conventions à l'étranger. Et chaque pays voudrait protéger un peu sa trésorerie en bouchant ces trous parfois béants, abusifs chez certains groupes dans la société, mais il n'y avait aucun rapport entre les deux. Je prends donc bonne note du fait que l'honorable député n'est certainement pas enthousiasmé jusqu'à maintenant avec le bill C-58.

[Traduction]

**M. Orlikow:** Le ministre possède-t-il des statistiques au sujet des conséquences pratiques de cette loi? Il me semble que dans la région de Winnipeg, certaines stations de télévision américaines présentent encore en assez grand nombre des messages publicitaires émanant, de toute évidence, de Winni-